

Géopolitique et frontières en Amérique Latine

Anne-Laure Amilhat Szary

► **To cite this version:**

Anne-Laure Amilhat Szary. Géopolitique et frontières en Amérique Latine. Hardy, Sébatien et Médina, Lucile. L'Amérique Latine, Editions du Temps, pp.11-33, 2005, Questions de Géographie. halshs-00252981

HAL Id: halshs-00252981

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00252981>

Submitted on 12 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Géopolitique et frontières en Amérique latine

Anne-Laure Amilhat-Szary

Université Grenoble I

Pourquoi et comment lier géopolitique et frontières ? Ce qui nous intéresse ici n'est pas de retracer l'histoire du tracé de la carte politique de l'Amérique latine mais de nous attacher aux « raisons, acteurs, effets des tracés, interactions externes et internes que les dirigeants des États et les peuples des frontières nouent autour d'elles, discours ou représentations qui les accompagnent ou les étayent¹ ». Cela semble d'autant plus intéressant que surgit d'emblée un paradoxe souligné par M. Foucher : les discours géopolitiques ou du moins placés sous l'égide de la « geopolítica » sont nombreux en Amérique latine, alors que le niveau des tensions internationales y est plutôt réduit, « cette production idéologique tradui[sant] une certaine objectivation des pratiques spatiales des États ». L'Amérique latine contemporaine doit se lire comme l'héritage parfois conflictuel de la colonisation ibérique et du substrat indigène, mais surtout comme le legs d'États relativement récents, qui se sont formés avant que ne prenne forme la Nation. Cela y explique en partie la force du nationalisme, celui-ci se fondant en grande partie sur le territoire considéré comme substrat du sentiment national. À l'heure de la globalisation, le mouvement d'intégration continentale a pris une place importante sur ce continent, et ses spécificités peuvent être lues à l'aune de ces processus identitaires tout autant que politiques ou économiques.

1. M. Foucher, 1988, p. 48-49.

L'État, les frontières et la Nation

L'héritage colonial, fondement discuté des États indépendants

Le partage du monde par des puissances, au nom du Roi et de l'Église

Le découpage du « nouveau monde » est effectué par ceux qui viennent de s'en déclarer propriétaires : la conquête a été menée au nom des rois, ceux-là régnaient du fait de Dieu. C'est donc à la loi divine que l'on s'en remet pour officialiser la prise de possession et les titres de propriété qu'elle implique. Dès le retour en Espagne de C. Colomb (mars 1493), la portée de sa découverte est telle que les rois d'Espagne et du Portugal qui ont tous deux participé à l'aventure sentent qu'ils n'ont pas les moyens de régler, seuls et à distance, le partage des fruits de la conquête. Ils décident donc d'en appeler au Pape pour gérer leur différend. C'est au pape Alexandre VI qu'il revient d'avoir proposé une représentation linéaire du partage de ce monde qui existe enfin, même s'il est encore plat : il sera divisé en deux par une ligne imaginaire qui passe à 100 lieues à l'est des Açores et du cap Vert (positionnée sur le méridien du 20^e degré de longitude ouest). Cette résolution papale sert de fondement au Traité temporel signé à Tordesillas le 7 juin 1494.

La première géopolitique du « Nouveau Monde » est celle de la rivalité entre les puissances ibériques. La localisation du méridien dit de Tordesillas est en fait plus favorable aux Portugais que la ligne papale initiale : elle est située 270 lieues plus à l'ouest que dans le premier texte (à 370 lieues du cap Vert). Il semblerait que les connaissances géographiques de ces derniers, tant livresques que sur le terrain, leur ait permis de prendre cette avance. Leur avancée se poursuit par la conjonction d'un semis de missions jésuites accompagnées de forts pour les défendre (le « traité des limites et conquêtes » signé à Madrid en 1750, et renégocié à San Ildefonso en 1777 légalise cette avancée).

Le processus d'appropriation est long, du fait de l'étendue du territoire livré aux appétits de colons peu nombreux. Ce n'est qu'en 1500 que Pedro Alvares Cabral prend effectivement possession du Brésil au nom du Portugal et que, lors de son deuxième voyage (1501-02), Amerigo Vespucci reconnaît le partage papal en déclarant la Patagonie et les terres australes propriétés de la couronne d'Espagne. Les Espagnols ne parviendront à faire la jonction entre leurs possessions atlantiques et pacifiques qu'en 1537. Le nom du nouveau continent n'appa-

raît d'ailleurs qu'en 1507 dans un livre, sur une carte de M. Waldseemüller en 1512, en honneur à A. Vespucci.

La trace de la puissance : le maillage

Les possessions espagnoles furent divisées en vice royautes dès l'aube du 16^e siècle : celle de Nouvelle Espagne d'une part (avec Mexico pour capitale) qui s'étendait sur l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Antilles, celle du Pérou d'autre part (organisée autour de Lima et s'étendant sur l'Amérique du Sud que l'on faisait remonter au Panama inclus). Cette organisation fut complétée à mesure que la prise de possession du continent s'intensifia : deux nouvelles vice-royautés furent créées au détriment de celle du Pérou, celle de Nouvelle Grenade (capitale Bogota) et celle du Rio de la Plata (Buenos Aires). Côté portugais, le souci administratif fut plus tardif et ce ne fut qu'en 1549 que la charge de gouverneur général fut créée, affecté en résidence à Salvador de Bahia. Lorsqu'il fut remplacé par un vice-roi en 1763, la capitale fut transférée à Rio de Janeiro.

L'interprétation courante de l'histoire coloniale ibérique a participé à construire une représentation des découpages de l'espace dans le Nouveau Monde comme étant d'une grande stabilité. Elle découlerait du principe affirmé lors des indépendances (au Congrès d'Angostura de 1819, réuni sous présidence de Bolivar) de ne pas remettre en cause le maillage antérieur. L'injonction « *uti possidetis* » (comme vous possédez, ainsi vous posséderez) est de fait plus floue qu'il n'y paraît. On pense souvent que les frontières latino-américaines sont le legs direct du découpage de l'espace continental réalisé par les empires ibériques. Si les capitales des nouveaux États sont souvent les anciens centres du pouvoir colonial, il n'en va pas de même pour leurs périphéries. Une analyse de détail¹ révèle qu'en fait seulement 30 % des frontières internationales reprennent des tracés antérieurs au 19^e siècle, 10 % étant postérieurs à l'ouverture du canal de Panama (1914). Cela implique donc que la grande majorité d'entre elles (60 %) ont été définies entre ces dates : leur négociation est postérieure aux indépendances et résulte d'ajustements menés par les nouveaux États plutôt que de l'héritage colonial.

Ce décalage est lié à plusieurs facteurs. Le premier est lié à l'enchevêtrement des limites coloniales, caractéristiques de l'ancien régime : des limites de nature différente (administratives mais aussi religieuses ou judiciaires, les *audiencias*) coexistaient sans se superposer. Le

1. Chiffrage réalisé par M. Foucher.

deuxième s'explique par le fait que la hiérarchisation du découpage colonial fut loin d'être toujours respectée : les limites de référence pour l'application de l'« *uti possidetis* » *de jure* furent souvent des lignes de partage de sous-entités du territoire espagnol (vice-royautés, audiencias, capitaineries générales, provinces, *gobernaciones* et *comarcas*). Le troisième facteur repose sur le fait que ces limites coloniales étaient rarement déterminées sur le terrain par un bornage précis, et reposaient sur une connaissance cartographique très limitée encore à l'aube du 19^e siècle. Le quatrième, et non des moindres, est constitué par l'exception brésilienne : toutes les dispositions que nous venons de décrire ne s'appliquent pas en effet aux possessions portugaises qui ont connu un processus de colonisation / décolonisation spécifique. La détermination des frontières des États issus de l'Empire espagnol et du Brésil a reposé sur une adaptation pragmatique des principes décrits ci-dessus, connue sous le nom d'« *uti possidetis* » *de facto*. La négociation se fit sur la base des lieux effectivement occupés par les Portugais, qui avaient largement étendu leur zone d'influence dans le bassin amazonien.

Une phase intérimaire : la vie éphémère d'ensembles confédérés

Il est important de garder en mémoire que la dissolution des empires ne se traduit pas par l'émergence immédiate des États qui forment la carte de l'Amérique latine contemporaine. On assista en effet à une phase intermédiaire au cours de laquelle diverses tentatives de regroupements fédéraux plus ou moins éphémères virent le jour. D'une certaine façon, ces projets rejoignaient des idéaux intégrationnistes exprimés avant même la fin de l'Empire espagnol, et purent s'exprimer de façon plus constructive dans la partie portugaise du continent.

La dislocation de l'Empire espagnol est la conséquence directe de la vacance du trône provoquée par l'invasion de la péninsule Ibérique par Napoléon, mais paradoxalement, le maintien de l'unité du Brésil aussi. Une majeure partie de la bourgeoisie créole allait saisir là l'occasion de se débarrasser d'une tutelle qui grevait son développement économique. La restauration sur le trône de l'absolutiste Ferdinand VII ne fit qu'accélérer la consommation de cette rupture, débouchant sur les combats devant mener aux indépendances définitives. Le sort de l'Empire portugais est lié à des réactions divergentes dans une situation similaire : voyant son royaume occupé par les troupes napoléoniennes, le prince régent décida de quitter Lisbonne pour Rio, dont il fit la capitale du royaume uni du Portugal, du Brésil et de l'Algarve. La crise

passée, il rentra à Lisbonne laissant son fils diriger le Brésil rendu au rang de simple colonie, ce qui déplaisait fort à la bourgeoisie locale. Ce dernier proclama en 1822 l'indépendance de la colonie sans que son père Jean VI n'ait les moyens de contrecarrer ce projet, et il la transforma en empire (s'autoproclamant son premier empereur sous le nom de Pedro 1^{er}), lequel dura jusqu'au renversement de Pedro II en 1899 marquant l'avènement de la République.

Les grands héros des guerres d'indépendance avaient pour leur part une vision intégrationniste du devenir du continent, exprimée par Simon Bolivar dès 1815 dans sa « Lettre de la Jamaïque ». Dans un premier temps, on vit naître des ensembles confédérés que l'on peut mentionner du nord au sud :

- les Provinces Unies d'Amérique centrale (ou République fédérale centro-américaine, composée du Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica),
- la Grande Colombie (composée de la Nouvelle Grenade et du Venezuela),
- la Fédération péruvo-bolivienne.

Des projets de niveau supérieur ont ainsi vu le jour, tel celui d'une Confédération andine qui aurait agrégé la Grande Colombie, l'Équateur, et la fédération péruvo-bolivienne. Le plus célèbre ne vécut que le temps d'un congrès, convoqué à Panama en 1826 par Bolivar. Trois ans après la proclamation de la doctrine Monroe, y constituait-il une réponse ?

Les confédérations éclatèrent sous les rivalités des bourgeoisies urbaines qui avaient mené les luttes pour l'indépendance. Les contours des États correspondent donc à une stabilisation des rapports de force économiques et politiques datée. Le processus d'éclatement aurait pu même aller plus loin : le général bolivien Santa Cruz voulait ainsi diviser le Pérou en deux (une partie Nord qui aurait eu pour capitale Lima, une partie Sud organisée autour de Cuzco) dans le but d'attirer le Sud affaibli sous l'orbite bolivienne et de donner à son pays la maîtrise des régions densément peuplées de l'altiplano. On peut simplement retenir que les projets intégrationnistes font partie de l'identité latino-américaine, liés au substrat politico-culturel commun du continent : au cours de l'histoire des deux derniers siècles, ils interagissent constamment avec le processus de construction nationale.

Des frontières disputées mais peu de conflits internationaux

Divisions faciles mais démarcations complexes et longues

Le découpage de l'Amérique latine en États a posé beaucoup moins de problèmes que celui d'autres continents dans la mesure où il s'agissait de départager des espaces peu occupés. M. Foucher nous rappelle que le continent ne comptait au début du 19^e siècle que 20 millions d'habitants sur 22 millions de km² : plus de 85 % des frontières ont été tracées dans des zones de très faible densité (1 ou 2 hab./km²).

Trois quarts des frontières du continent prennent appui sur des supports naturels (fleuves surtout et lignes de crête). Les rivières ont cependant constitué les grands axes de pénétration du continent (Uruguay, Rio Grande), ce qui explique que certaines n'aient pu être reléguées dans la position périphérique de support frontalier (telle l'Amazonie qui a structuré l'espace portugais). Cette prédisposition à vouloir asseoir l'ordre politique sur l'ordre naturel était loin de garantir des processus de démarcation simple : de nombreux problèmes de talwegs émergèrent, on peina à situer les lignes de crête (par exemple entre les bassins fluviaux de l'Amazonie / Orénoque). Paradoxalement les montagnes andines furent d'autant moins considérées comme une barrière qu'elles avaient constitué le cœur de l'espace précolombien : les Andes ne séparent qu'à partir de 1776 (création de la vice-royauté de la Plata).

Du fait qu'il intervenait dans des zones peu peuplées et mal connues, le processus de démarcation et de bornage fut d'autant plus complexe, d'où la prise de conscience assez précoce de la différence à établir entre présence *de jure* et *de facto*. La notion d'occupation stratégique du territoire est ancienne : elle conduisit à établir des avant-postes, comme la fondation de Punta Arenas dès les années 1840 au bout de la Patagonie, et à tenter d'établir un semis de points d'ancrage au plus près du tracé théorique des lignes frontalières. C'est dans cette logique qu'essaimèrent les missions jésuites amazoniennes dans la période coloniale ; elle fut ensuite théorisée par les géopoliticiens de ce pays qui produisirent au début du vingtième siècle la thèse des « frontières vivantes », lignes à faire vivre par la présence humaine, même forcée, pour confirmer leur validité.

Bien qu'établie selon le modèle européen de la ligne diplomatique, ou « border », le mode de découpage politique du continent repose également sur la prise en compte de dynamiques pionnières du type nord-américain, selon le modèle de la « frontier » de Turner. Le conflit entre

Pérou et Équateur l'illustre : il concerne la frontière amazonienne de ces deux pays. Après la guerre de 1941-42, un traité (protocole de Rio) avait été signé pour les départager autour d'une ligne de crête. Des foyers de colonisation le long de ce tracé avaient été multipliés par les deux parties, avec enrôlement forcé de jeunes hommes indigènes de la zone, mais la démarcation restait inachevée sur 78 km. La découverte de la source de la rivière Cenepa dans cette zone de la cordillère du Condor a relancé les débats sur le tracé « naturel » de la ligne et conduit à la réouverture des hostilités en 1995-96. Un accord définitif a été signé à Brasilia en 1998 et le bornage effectué en 1999.

Le découpage définitif : quelques guerres et indépendances ultimes

À la suite des arrangements conclus lors des indépendances, quelques conflits internationaux ont conduit à la retouche de la carte politique du continent à la fin du 19^e siècle. Ils traduisent l'évolution de la puissance sur le continent : poids des États-Unis qui gagnent vers le sud au détriment du Mexique ou de l'Amérique centrale et caraïbe, rivalité entre les grands pays atlantiques que sont Argentine et Brésil pour le contrôle de l'hinterland, émergence du Chili comme puissance économique sur la côte Pacifique. Il s'agit pour la plupart de conflits pour l'appropriation de ressources territorialisées, sauf dans le cas de la Guerre dite de la Triple Alliance (1864-1870) qui vit Brésil, Argentine et Uruguay s'unir contre l'émergence d'une nation hispano-guaranie, héritière des réductions jésuites prospères : le Paraguay s'en trouva bien réduit.

Les guerres internationales menées à cette époque touchèrent de plein fouet les pays « internes », comme le Paraguay ou la Bolivie, qui se firent arracher des morceaux de territoire. La Bolivie perdit tout d'abord son accès à la mer (guerre du Pacifique – 1879-83 – dans laquelle elle a malencontreusement entraîné le Pérou contre le Chili). Elle fut ensuite amputée d'une grande superficie amazonienne dont s'empara le Brésil en pleine fièvre de l'hévéa (perte de l'Acre en 1903-04). Le Paraguay l'attaqua enfin pour tenter de compenser ses pertes de la guerre précédente, l'entraînant dans une guerre très coûteuse en hommes pour les deux parties, qui aboutit à l'annexion du Chaco par le Paraguay... même si on n'y a jamais trouvé le pétrole imaginé. Certains événements sont corrélés à ces guerres : l'Argentine put s'emparer assez aisément de la Patagonie au détriment du Chili... Les troupes ennemies étant alors occupées sur le front de la guerre du Pacifique.

Les dernières frontières tracées correspondent à des créations de nouveaux pays nés de la décolonisation des « poussières d'empires de l'aire caraïbe¹ ». Treize indépendances tardives font que des « vingt Amériques latines² », pays membres de l'ONU en 1950, on est passé à 33 États composant l'ensemble latino-caraïbe au début du 21^e siècle.

Des tracés frontaliers aux négociations transfrontalières

Des frontières peu hermétiques

La délimitation des États composant le Nouveau Monde établie, les frontières latino-américaines ont fonctionné selon des spécificités propres, les différenciant des modèles européen et nord-américain sur lesquelles elles étaient fondées. Les États naissants possédaient bien peu de moyens pour contrôler effectivement les territoires dont ils étaient dotés et sur lesquels tout était à construire. Les lignes arbitraires tracées entre eux ne furent donc que rarement des obstacles infranchissables. Les zones frontalières constituèrent dans bien des cas des zones-refuges pour les populations indigènes ou pour les activités illicites (ce qui a permis le développement de la culture de la coca dans le Chaparé bolivien par exemple). Dans les Andes, les contacts anciens ont évolué lentement, réactivés localement par des recompositions régionales : les échanges entre l'Argentine ou la Bolivie et le nord du Chili ont été très nombreux pendant toute la phase d'exploitation des nitrates du *Norte Grande*, lequel fonctionnait comme une enclave mieux reliée aux pays investisseurs qu'à sa capitale Santiago, et qu'il fallait malgré tout nourrir (échanges de bétail, de fruits et légumes, mais aussi de main-d'œuvre). Les autorités fermaient les yeux sur ces flux, au nom de la nécessité économique et malgré des situations politiques tendues comme pouvait l'être celle du Chili et de la Bolivie (qui aujourd'hui encore n'entretiennent pas de relations diplomatiques).

Ce n'est que de façon récente que ces frontières se sont fermées. La période où toute la région a été dominée par des dictatures (années 1970-80) marque sans doute le moment de plus grande tension géopolitique continentale. Le contexte de guerre froide explique le regain de conflictivité sur un certain nombre de lignes, avec intervention de guérillas basées chez les puissances voisines (Amérique centrale notamment). En d'autres points du continent, c'est l'exaltation des nationalismes qui a conduit à des situations difficiles : en 1979, centenaire de la guerre du Pacifique, les armées chilienne et bolivienne étaient posi-

1. J.-P. Deler 2000.

2. Titre du livre de M. Niedergang paru en 1969.

tionnées face-à-face, et c'est à cette occasion que la frontière fut minée, hypothéquant les mobilités traditionnelles dans la zone.

Les transitions démocratiques et la chute du mur de Berlin ont contribué à la réouverture de ces frontières : les négociations politiques se sont multipliées depuis à toutes les échelles territoriales pour faire vivre localement l'idée d'intégration. De nombreux « comités de frontière » ont vu le jour qui permettent de réunir régulièrement les élites des régions transfrontalières et de construire progressivement un espace politico-économique commun. Le chemin est long cependant entre la rhétorique (importance des négociations frontalières dans les politiques d'aménagement du territoire sur tout le continent) et la mise en œuvre, car dans le même temps les contrôles aux frontières (identitaires, phytosanitaires, etc.) ont gagné en efficacité !

Des coopérations exemplaires

Dans ce contexte, si on est loin des Euro-régions, on note toutefois la réalisation de projets de coopération transfrontalière de grande ampleur. Le plus célèbre et le plus ancien déjà est le projet hydro-électrique d'Itaipu, dont la construction a débuté dans les années 1970, en partenariat entre Brésil et Paraguay. La production d'énergie est partagée entre les deux pays : dans les faits, elle est destinée avant tout au marché brésilien auquel le Paraguay vend le surplus qu'il ne consomme pas. L'impact sur ce pays a été immense, et Itaipu en est devenue la deuxième ville. La frontière avec l'Argentine étant proche, la zone est entrée dans une dynamique tri-frontalière importante.

De façon remarquable, des « comités de frontières », événements réunissant les acteurs décisionnels de régions limitrophes à échéances régulières, se sont multipliés le long de diverses dyades depuis une dizaine d'années. Ils marquent au niveau régional la volonté de relayer des dynamiques globales ou nationales. Les projets qui en émanent prennent parfois du temps pour se concrétiser. L'exemple de la dynamique insufflée par la perspective de la construction de « corridors bi-océaniques » est intéressant à ce titre. Surgie au début des années 1990, cette figure territoriale a servi à structurer les initiatives transfrontalières de façon multiscalair. Il s'agit de projets d'infrastructures routières et ferroviaires devant permettre de consolider des itinéraires permettant de relier les deux façades océaniques du continent. Certains (Buenos Aires / Valparaiso) fonctionnaient d'ores et déjà ; d'autres étaient à tracer, notamment pour ce qui concernait la traversée des Andes. On a ainsi vu se mobiliser acteurs privés et publics du ni-

veau local au national, dans une logique d'établissement de réseaux transnationaux, pour promouvoir tel ou tel « corridor ». Ces initiatives ont été bien relayées par les pouvoirs centraux et les instances décisionnelles, permettant la construction rapide de nouveaux tronçons (col de Jama entre Nord-Ouest argentin et Grand Nord chilien), et ont donné lieu à la mise en place d'une instance continentale, l'IIRSA (Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale de l'Amérique du Sud).

La quête de la nation

Des républiques inégalitaires

La domination coloniale s'était traduite par une structuration raciale de la société du Nouveau Monde, séparant les Espagnols et leurs descendants (dits « créoles ») des populations aborigènes (dites « indiennes »), le statut des métis étant pendant les premiers siècles des plus aléatoires (non pris en compte dans les recensements jusqu'au 18^e siècle, malgré leur rôle social et économique grandissant), sans compter la séparation d'avec les esclaves noirs importés d'Afrique, nombreux sur la façade Atlantique et dans les Caraïbes.

Les revendications d'indépendances et les combats contre les forces loyalistes ont été surtout le fait des créoles qui voyaient dans l'émancipation une condition plus favorable à leur position économique : le mot d'ordre fut la liberté commerciale, pas l'égalité. Les Indiens qui bénéficiaient de statuts spécifiques destinés à assurer leur protection¹ ont souvent compris ce jeu de pouvoir et combattu au côté des forces loyalistes. Les bourgeoisies créoles étaient cependant marquées par la culture des Lumières et une idée d'homme nouveau est perceptible dans les constitutions des nouveaux États. Les nations à construire seront fondées sur le métissage, le fait de « blanchir la race » devant permettre l'égalité à terme de tous les citoyens. En attendant, l'esclavage est aboli, l'égalité proclamée. La mise en place de conditions censitaires comme préalable au vote (obligation d'alphabétisation et de propriété) réduisit cependant d'emblée la communauté politique, d'autres modalités venant encore réduire les droits des Indiens : en Bolivie

1. Dans les colonies d'exploitation que furent les territoires d'Amérique latine, les indigènes représentaient une force de travail, dont l'identité importait peu, si ce n'est que privée de ce substrat, ces derniers déclinaient et disparaissaient. Les Espagnols ont donc mis en place un système qui liait exploitation de la main-d'œuvre et devoirs du propriétaire terrien : au côté des grands domaines, des terres furent données aux indigènes, dites « réductions » : une façon de les assigner à tribut (et de les christianiser) tout en permettant qu'ils maintiennent leurs pratiques coutumières, notamment la gestion communautaire de la terre.

par exemple, l'égalité était acquise de droit à tous les citoyens, mais des obligations de tribut et de corvées maintenues pour les Indiens. Une des conséquences les plus néfastes des Indépendances pour les populations originelles fut la suppression de leur droit à un statut collectif pour la propriété de la terre : on leva rapidement l'interdiction d'achat de terres indigènes, ce qui conduisit à la disparition rapide des communautés qui y vivaient.

Une reconquête politique de l'« ethnicité »

Malgré l'évolution politique et économique des États latino-américains au 19^e siècle, les populations minoritaires ne sont pas rayées de la carte. Certains groupes minoritaires parviennent à maintenir leurs modes de vie en s'isolant dans des zones périphériques peu accessibles (montagnes et forêts tropicales), et même en ville, les identités se transforment sans disparaître. Le point de vue des populations dominantes se transforme au début du 20^e siècle, allant vers de nouvelles formes de valorisation culturelle, le passé précolombien étant annexé à l'histoire nationale. Dans les chants patriotiques, l'Indien apparaît de plus en plus souvent comme le fondement du peuple national. L'anthropologue mexicain Manuel Gamio, publie l'ouvrage fondateur *Forjando la patria* en 1916 et procède dans le même temps aux fouilles archéologiques du monumental site de Teotihuacan, l'apport de ses recherches archéologiques participant à la réinvention de la nation. Il inaugure un demi-siècle d'indigénisme, c'est-à-dire de « politiques menées en faveur des indigènes, mais non dirigées par eux », selon G. Aguirre Beltrán (directeur de l'Institut indigéniste interaméricain, dans un discours de 1967). Ce changement de paradigme coïncide avec la transformation du projet national : les élites libérales sont remises en cause avec la crise des années 1930, il s'agit de construire un État fort qui pourra réduire les inégalités. Dans ce contexte, les Indiens ou les noirs sont assimilés à des paysans / ouvriers / employés, les solutions à leurs problèmes cherchant à évacuer les facteurs culturels. L'organisation d'un premier Congrès de l'indigénisme interaméricain qui se tient à Patzcuaro (Mexique) en 1941 illustre la puissance de ce mouvement comme ses limites.

À partir des années 1980, une « conscience ethnique » apparaît de façon explicite, débouchant sur la structuration de formes d'action nouvelles, soutenues par les ONG et l'Église notamment, ce qui fera dire au dirigeant de la CONAIE (Confédération des nationalités indigènes d'Équateur) que cette décennie perdue pour l'économie continen-

tales est une décennie gagnée pour les Indiens. Elle aboutira à l'émergence d'une nouvelle catégorie sociopolitique, celle de l'ethnicité. Les mouvements indigènes changent de nature : après avoir lutté contre la domination, puis contre l'exploitation, ils vont orienter le combat contre la discrimination et pour la prise en compte des minorités en tant que sujets politiques. Il s'agit, comme le disait la leader zapatiste Ana Maria, d'être reconnus « égaux parce que différents ».

Les nouvelles formes de revendication nationale

La structuration politique de ces acteurs sociaux d'un type nouveau a conduit à de profonds changements dans la forme de l'État-Nation en Amérique latine. Dans les années 1990, la plupart des Constitutions ont été amendées (sauf au Guatemala et au Chili), dans le sens de la reconnaissance officielle du caractère multiculturel de la Nation. Ces mesures novatrices ont devancé les grands documents internationaux : il n'y a que l'OIT qui mentionne le droit des peuples indigènes dans ses conventions (inscription dès 1957, mention de droits spécifiques en 1988 dans la Convention 169).

Les revendications ethniques se sont pour une grande partie cristallisées autour de la question territoriale, c'est-à-dire sur le statut de la propriété. Dans de nombreux pays du sous-continent, le caractère collectif de la propriété foncière est réaffirmé, tout en respectant son caractère culturel (il ne s'agit plus, comme dans les années 1960, de tenter d'assimiler communauté et coopérative comme cela avait été le cas lors de la réforme agraire en Équateur en 1964). Il existe bien sûr des exceptions liées au contexte libéral qui domine par ailleurs (démembrement autorisé des *ejidos* au Mexique). Dans ce contexte, les descendants des populations indiennes bénéficient d'un *a priori* dont les noirs sont souvent privés. Des études menées en Colombie ont montré que les différentes minorités n'ont pas bénéficié de la même façon des mesures récentes de discrimination positive. Au risque de ne pas savoir mettre en valeur leur identité « afro-colombienne », les noirs peuvent être relativement exclus de ces mesures.

Les revendications ethniques ne peuvent être séparées de leur contexte : C. Gros¹ propose une double clé de lecture des mesures territoriales prises en faveur des minorités. Il pense en effet que si l'État néolibéral a aussi rapidement accepté ces concessions territoriales, c'est qu'elles s'inscrivent dans le sens des décentralisations qu'il mène par ailleurs, mêlant démocratie participative et allègement des char-

1. Christian Gros, 2003.

ges de l'État central. C'est cela qui expliquerait la multiplication de ces transformations de l'organisation des territoires nationaux, selon une déclinaison « light » des projets d'autonomie des minorités. Cela permettrait par ailleurs d'éviter des autonomies de type « hard » qui, au-delà du territorial, revendiquent des libertés politiques plus fortes (comme au Chiapas).

Des similitudes dans le processus de formation, un besoin de distinction, mais des évolutions politiques parallèles expliquent que le processus d'intégration soit complexe, et qu'il ait en quelque sorte accompagné pendant deux siècles la construction de l'État-Nation. À l'heure de la transformation du statut de l'État, il connaît des modifications profondes et une accélération de l'intégration ?

Un processus d'intégration qui se complexifie

Identité continentale vs panaméricanisme ?

Les débuts du panaméricanisme

L'idée d'intégration continentale n'est pas nouvelle en Amérique latine, l'examen de la formation historique du territoire a montré qu'elle faisait partie intégrante de son identité. Au-delà du romantisme des rêves bolivariens, elle a donc connu des avatars complexes, tant en matière politique qu'économique. Loin de l'idée que l'on se fait traditionnellement d'un sous-continent soumis à son voisin états-unien (« Si loin de Dieu, si près des États-Unis » disait Porfirio Diaz du Mexique qu'il a gouverné de façon quasi continue de 1876 à 1911), le panaméricanisme n'est qu'un volet des dynamiques méridiennes qui ont traversé l'Amérique latine.

On lit généralement dans un texte fondateur du président américain James Monroe datant du 2 décembre 1823 les fondements de la « doctrine » éponyme. Dans ce discours, il interpelle les puissances européennes : toute intervention dans les affaires du continent américain sera comprise par les États-Unis comme une menace. Malgré cette affirmation, dès l'origine, le panaméricanisme fut plutôt conçu comme l'expression d'une influence, sans aucune obligation de réciprocité : tout au long du 19^e siècle, les États-Unis ne se sont mobilisés que pour asseoir leurs intérêts en Amérique latine. Ainsi, et à l'exception de quelques situations conflictuelles en Amérique centrale, les États-Unis sont très peu intervenus dans le processus de traçage des frontières latino-américaines. De façon similaire, ils n'ont pas bougé pour venir

en aide aux pays nouvellement indépendants lors des agressions subies par ces derniers, comme l'occupation par la Grande-Bretagne du Belize en 1824, ou des Malouines / Falklands en 1832. Ils ont par ailleurs rapidement pris leurs marques sur l'espace qui s'étendait au sud de leur territoire : acquisition de la Floride en 1819 suite à leur intervention, annexion d'une portion importante de territoire mexicain en 1847, puis de Porto Rico en 1898 (après la guerre contre l'Espagne qui leur a aussi permis de s'adjointre Hawaii et les Philippines, ainsi qu'un contrôle sur Cuba), sans compter les multiples prises d'intérêt des entreprises états-uniennes dans le jeu économique latino-américain (leur intervention au Panama en 1903 leur ouvre le contrôle sur le canal à construire).

Le panaméricanisme au service de la sécurité

Le panaméricanisme tel que nous l'entendons souvent ne serait en fait que son interprétation récente, qui date de la fin de la suprématie économique britannique en Amérique latine (les investissements de la Grande-Bretagne sur le sous-continent passent de 754 millions de livres en 1938 à 245 en 1951) et de l'entrée dans la guerre froide consécutive au deuxième conflit mondial (au cours duquel tous les pays du continent ont fini par s'aligner contre les puissances de l'axe). Les États-Unis ont alors développé une politique continentale basée sur la sécurité, refusant dans les années 1950 des demandes d'intégration économique émanant du Sud. Elle s'est traduite par la création en 1948 de l'OEA (Organisation des États américains, dont l'ancêtre fut l'Union panaméricaine fondée en 1890). Il s'agissait de fait de la première alliance défensive, basée sur le Traité interaméricain d'assistance réciproque en cas d'agression signé en 1947 (soit quelques mois après plan le Marshall, mais deux ans avant l'OTAN). « Seule instance géopolitique continentale à associer Sud et Nord d'un même fuseau géopolitique », son siège fut cependant localisé à Washington, ainsi que ses organes de fonctionnement.

Dans les faits, pendant cette période l'action états-unienne a pris une forme très interventionniste. Pour arriver à leurs fins, ces derniers furent ainsi amenés à peser directement sur le devenir des régimes politiques latino-américains : financement de mouvements contre-révolutionnaires en Amérique centrale et en Colombie, participation à des coups d'État « préventifs » conduisant à l'installation violente de dictatures à partir de 1961 (dont le renversement de Salvador Allende par Pinochet en 1973 appuyé par Kissinger). La réaction se fit sentir

dès la fin des années 1970 : lors de la conférence de La Havane, en 1979, on trouvait onze États latino-américains dans le camp des non-alignés. Quelques années plus tard, au plus fort de la crise centraméricaines dans laquelle les États-Unis étaient partie prenante, les pays du continent tentèrent de chercher ensemble des solutions, ce qui passait par l'expression sur la scène internationale de positions divergentes de celles des États-Unis. Dès 1983 la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela se réunirent dans ce but sur l'île de Contadora (Panama). Rejoints en 1985 par l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, ils purent former le « groupe des 8 », qui devint en 1986 une structure permanente sous le nom de « Groupe de Rio » (29 membres, excluant les États-Unis).

Côté nord-américain, l'interprétation des relations continentales ne commença à changer qu'à partir de la révolution cubaine. Quand Kennedy lança son « Alliance pour le progrès » pour permettre l'accroissement des investissements états-uniens au sud, en 1961, les questions économiques allaient peu à peu devenir prioritaires sur les enjeux sécuritaires, mais trop tard. La place avait été prise par les initiatives latino-américaines que nous allons détailler. L'absence des États-Unis dans les politiques économiques continentales fut notoire jusqu'aux années 1990, marquées par le slogan de G. Bush père : « trade not aid ».

La construction de l'intégration économique

Une histoire de regroupements peu efficaces, 1950-80

Les accords économiques sur le continent latino-américains sont très nombreux et pour certains assez anciens, notamment pour ce qui concerne les textes bilatéraux (les seuls existant avant les années 1950, comme ceux qui unissaient Brésil et Uruguay dès 1936, Brésil et Argentine en 1940, Brésil et Chili en 1943). C'est sous l'égide de la CEPAL qu'ils vont se généraliser et changer de nature en même temps que d'échelle. La Commission économique pour l'Amérique latine existe depuis 1948 : c'est l'une des agences continentales fondées par les Nations unies, et sans doute celle qui fut la plus active. C'est en effet en son sein que fut définie la théorie de la substitution des importations, qui devait donner lieu à la formalisation dans les années 1970 de l'école de la dépendance. Pour remédier au sous-développement, il faut donc utiliser le protectionnisme mais aussi élargir les marchés domestiques, d'où l'idée d'appliquer une politique d'industrialisation pour la substitution des importations (ISI) à l'échelle continentale, qui

allait contre l'insertion dans un système d'échanges mondialisés et promouvait au contraire un recentrage et même une certaine autarcie de la région. L'intégration continentale apparaissait dès lors comme un outil de rationalisation de l'industrialisation des pays latino-américains, la réciprocité devant permettre à chacun une spécialisation bénéfique. Ce processus se structura autour de quatre pôles régionaux traditionnels qui malgré des résultats mitigés se maintinrent jusqu'à la crise de la dette qui isola les pays fragilisés et augmenta les difficultés d'articulation entre eux.

1/ L'association latino-américaine de libre-échange – libre commerce (ALALE ou ALALC)

Elle fut fondée en 1960 (traité de Montévideo) par les membres fondateurs que constituaient : l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, auxquels se joignirent par la suite la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela. Sa taille justifiait une organisation originale : les pays furent divisés en trois groupes selon leur niveau de développement et leur poids économique, les groupes B et C n'étant tenus qu'à une obligation de réciprocité partielle (Groupe A : Argentine, Brésil, Mexique ; Groupe B : Uruguay, Chili ; Groupe C : les autres). Ses ambitions étaient démesurées au regard des rivalités entre les « grands » pays qui avaient une vision plus libérale, « commercialiste », des objectifs de l'Association et les « petits » dont l'objectif était plus « développementaliste » et protectionniste. L'augmentation des échanges constatée fut timide.

Elle fut remplacée en 1980 par l'ALADI (Association pour le développement industriel), traduisant une vision plus pragmatique de l'intégration (possibilité de négociations avec des pays tiers, notamment des pays développés, et d'accords bilatéraux entre pays membres) à travers un projet moins ambitieux (le rapprochement douanier étant abandonné). L'ALADI survit aujourd'hui comme « parapluie juridique permettant aux États membres de contracter des accords bilatéraux à côté de leurs engagements multilatéraux¹ », et dans une interprétation souple de ses principes (quand le Mexique intègre l'ALENA, il viole en effet l'article 44 de l'ALADI qui l'aurait obligé à accorder les mêmes avantages à tous ses membres).

2/ Le marché commun centre-américain (MCCA)

Il fut également conçu en 1960 (traité de Managua, « traité général d'intégration centraméricaine »). Ses cinq membres étaient constitués

1. S. Sberro 2001.

par le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Il s'agissait de fonder un marché commun (union monétaire, politique protectionniste) doté d'outils de planification régionale, d'une banque d'intégration. Les premières années furent couronnées de succès, avec le triplement des échanges, dont bénéficièrent surtout le Guatemala et le Salvador. Mais l'existence de cette institution ne permit pas d'éviter la guerre entre Honduras et Salvador. Les textes initiaux furent amendés en 1993 dans le but de fonder une union douanière (protocole du Guatemala).

3/ Le Pacte andin

Il fut quant à lui créé en 1969 (le traité de Carthagène marquant l'aboutissement de négociations menées depuis 1966). Il réunissait la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Chili (qui le quitta en 1976), rejoints par le Venezuela en 1973. Ces derniers se sentaient marginalisés dans l'ALALC et souhaitaient pouvoir travailler ensemble sur des programmes sectoriels (spécialisation industrielle par pays), la réduction des droits de douane (et notamment la recherche d'un tarif extérieur commun négocié en 1995 seulement), et les conditions des IDE. L'initiative fut couronnée d'un certain succès, les échanges intra-zone étant multipliés par 9 en dix ans. Ce groupe se transforma en Communauté andine des nations (CAN) en 1988 pour favoriser l'émergence d'une zone de libre-échange (qui existe depuis 1992 seulement, et sans le Pérou) puis en Système andin d'intégration (SAI) en 1996 pour poursuivre la libéralisation du commerce (processus de réforme de Trujillo). L'ensemble souffre néanmoins de dynamiques centrifuges : au nord, Colombie et Venezuela ont négocié une zone de libre-échange avec le Mexique (Groupe des trois, 1991) alors qu'au Sud Bolivie et Pérou sont membres associés du MERCOSUR, le Pérou ayant signé des accords bilatéraux avec l'ALENA. Ce groupe compte aujourd'hui 100 millions d'habitants (deux fois moins que le MERCOSUR, mais 3,5 fois plus que le MCCA) et 250 milliards de dollars de PIB (trois fois moins que le MERCOSUR mais 6 fois celui du MCCA).

4/ La Communauté des Caraïbes (anglophone) ou CARICOM

Née en 1973 (traité de Chaguaramas), elle fut fondée par quatre États rejoints ultérieurement par onze autres. Un certain nombre d'entre eux font aussi partie de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale.

***La deuxième étape du processus d'intégration économique :
1985-2005***

Les processus d'industrialisation et de protection des économies continentales ayant révélé leurs failles, accentuées par la crise économique généralisée du continent au début des années 1980, on assista à une transformation des regroupements régionaux existant. De nouvelles entités virent le jour, sans pour autant que les ensembles mis au point dans la période antérieure disparaissent : ils survécurent au prix de leur transformation. Au niveau latino-américain, cela se traduit par la mise en place du MERCOSUR, à celui de l'Amérique du Nord par celle de l'ALENA. Ces alliances concomitantes devaient contribuer à refondre la géopolitique continentale.

1/ Le MERCOSUR

On assista tout d'abord dans les années 1985-90 à la multiplication d'accords économiques bilatéraux (14) et de baisse partielle des droits de douane (30) entre les pays de l'ALADI (ils étaient passés à 80 en 1997). L'un d'entre eux, signé en 1985 entre Brésil et Argentine (le PICE) préfigurait le MERCOSUR (déclaration d'Iguazu). Fondé par le traité d'Asunción (1991), ce dernier Marché commun d'Amérique du Sud entra en vigueur en 1995. Il était constitué de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. Un certain nombre de pays ont pu acquérir le statut d'« États associés » (le Chili, la Bolivie et le Pérou), auxquels s'est joint maintenant le Venezuela, tandis que le Mexique demeure observateur jusqu'à la signature d'un TLC. Il se donnait comme objectif l'union douanière et la libre circulation des biens et des capitaux (celle des hommes étant à venir). Les échanges y furent multipliés par 4 entre 1991 et 1999, mais l'intégration y est lente. Il pèse aujourd'hui 220 millions d'habitants pour un PIB de 1 000 milliards de dollars. L'avenir du MERCOSUR dépend en grande partie de l'état des rivalités entre Argentine et Brésil, la crise argentine ayant renforcé la position brésilienne. Les négociations sur l'intégration des derniers associés sont liées à l'évolution des rapports de pouvoir à l'échelle continentale : pour Chavez, il s'agit d'alléger le volume des échanges avec les États-Unis au profit de ses nouveaux partenaires ; la question du Mexique est plus délicate car son insertion pourrait remettre en cause le leadership brésilien.

2/ L'ALENA (ou NAFTA)

C'est l'association régionale la plus puissante du continent avec 380 millions d'habitants et 8 000 milliards de dollars de PIB. L'accord sur

L'Association de libre-échange nord-américaine intervint en 1992, pour une entrée en vigueur du marché unissant Mexique, États-Unis et Canada en 1994 (année difficile pour le Mexique qui connut une grave crise monétaire suivie de la dévaluation du peso). Il se fixait le libre-échange comme horizon à quinze ans : ce fut chose faite avec le Canada en 1998 et pour l'essentiel avec le Mexique en 2003. Si la circulation des capitaux et des biens y est facilitée, celle des personnes demeure très restreinte. On n'y constate ni tarif extérieur commun ni politiques économiques partagées, néanmoins le traité recèle quelques dispositions spécifiques contraignantes comme une des dispositions de son chapitre 11 dite « Investor to State Dispute Settlement Process » (elle reconnaît aux entreprises le droit de poursuivre les États « au motif que des dispositions protectrices de l'intérêt public pourraient avoir comme effet la réduction de profits futurs » : le Canada a ainsi dû abroger une réglementation environnementale à la demande de la société chimique Ethyl Corporation). Les États-Unis ont proposé d'inclure cette clause dans les négociations de la ZLEA.

Les enjeux contemporains de l'intégration : rivalités et recherches de leaderships

On a beau dénoncer régulièrement la « fiction géopolitique » que peut représenter l'union sud-américaine, celle-ci continue de représenter un futur possible et souhaitable par différents acteurs du sous-continent. Les périmètres qui se dessinent varient selon les objectifs politiques et sont à analyser dans cette perspective.

Multiplication des accords bilatéraux

La réalité des grandes zones d'intégration est loin de résumer tout le commerce continental : on constate beaucoup d'échanges entre des pays appartenant à des ensembles distincts (Colombie / Brésil, Brésil / Mexique). Cela explique en partie que l'on assiste depuis la fin des années 1990 à la signature d'une nouvelle génération de traités : le plus souvent bilatéraux, ils ont un champ d'application sectoriel très spécifique, assorti de calendriers d'applications stricts, sur le mode de l'ALENA. Le Chili en a été particulièrement friand, signant directement avec la Colombie, mais aussi avec le Venezuela pour ce qui concerne la libéralisation du commerce et des investissements, avec la Bolivie sur la coopération énergétique, mais aussi avec le Canada en 1997, notamment pour ce qui concerne le secteur minier. Il mène des négociations avec l'ALENA mais aussi directement avec les États-Unis

ou l'UE. Le Mexique s'est également engagé dans un processus multipartenarial : avec la Bolivie en 1994, la Colombie et le Venezuela au sein du « groupe des Trois » en 1994, également, avec le Chili en 1998 (en remplacement de l'accord de 1992), avec le Costa Rica en 1994, avec le Nicaragua en 1997, avec le Guatemala en 2000.

Les accords négociés entre les pays latino-américains et d'autres ensembles régionaux puissants sont particulièrement remarquables dans ce cadre, notamment le traité signé entre le MERCOSUR et l'UE en 1998, suivi par celui qui lie l'UE au Mexique depuis 2000, un autre étant en négociation avec la CAN. Ils illustrent une volonté à la fois économique et politique, qui se traduit par une multipolarité croissante face à laquelle les États-Unis ne pouvaient rester sans réponse. Ils ont ainsi multiplié eux aussi récemment les initiatives bilatérales : accords signés avec le Chili en 2003, l'Amérique centrale en 2003, les pays andins en 2004.

Ce dernier, l'Andean Free Trade Agreement (Andean FTA) mérite d'être détaillé du fait des enjeux qu'il soulève : dans la mesure où les pays de la CAN sont dans l'ensemble beaucoup moins dépendants des débouchés états-uniens pour leurs exportations que le Mexique ou le Chili, ce qui est au cœur de la négociation ici n'est pas de nature uniquement commerciale. Cet accord a été négocié avec une partie des membres de la CAN seulement : l'Équateur, la Colombie et le Pérou uniquement, la Bolivie ayant signé pour sa part un accord de libre-échange avec le Brésil et le Venezuela chaviste n'étant pas un partenaire désirable aux yeux des États-Unis. L'Andean FTA est en fait la poursuite de l'« initiative andine » lancée au début des années 1990 par Bush père en vue de l'éradication de la Coca. Accompagnant l'effort militaire, il s'agissait alors d'un accord unilatéral de préférence commerciale et non de libre-échange qui devait durer 10 ans (jusqu'en décembre 2001) ; il fut renouvelé pour 4 ans (2002-06) sous une nouvelle dénomination plus explicite : Andean Trade Preferential Drug Eradication Act (ATPDEA). Dans ce cadre, les exportations vers les États-Unis du Pérou, de la Colombie, de la Bolivie et de l'Équateur ont connu une forte hausse après 1995, du fait de l'introduction de préférences commerciales pour les produits miniers et pétroliers, mais aussi textiles (Pérou, Colombie), et agro-industriels (Pérou, Colombie, Équateur). Les trois partenaires que représentent la Colombie, le Pérou et l'Équateur sont intéressés par la négociation de l'Andean FTA pour prolonger leurs avantages au-delà de 2006. D'autres initiatives nord-

américaines telles que la ZLEA les inquiètent en revanche, car elles pourraient faire disparaître ces préférences.

ZLEA vs CSAN ?

Cette restructuration va au-delà des échanges commerciaux et tend à partager le continent en sous-blocs globalisés. Des initiatives plus globales concurrencent cette tendance, notamment deux projets d'intégration d'échelle supérieure, celle de l'ensemble latin ou celle des Amériques. Il s'agit tout d'abord de l'« Initiative pour les Amériques » lancée par G. Bush père (discours du 27 juin 1990), qui promeut une zone de libre-échange bi-hémisphérique (le sigle varie selon les langues : ZLEA ou ALCA) qui regrouperait 800 millions de personnes et 40 % du PIB mondial. Son lancement fut effectué lors du premier Sommet des Amériques (Miami, 1994) qui regroupait 34 pays, excluant Cuba sur un critère démocratique. Il fut suivi par les sommets de Santiago (1998), Québec (2001) et Monterrey (2004). L'enthousiasme initial se heurta à la diversité croissante des intentions politiques, et à la mise en forme de l'expression de formules alternatives. À partir de la rencontre de Québec, ce qui se passe dans les rues autour du Sommet importe tout autant pour l'Amérique latine que les négociations officielles. Cette opposition s'est structurée selon deux directions : une alternative libérale à l'échelle du sous-continent latino-américain et excluant les États-Unis d'une part, une approche critique d'autre part. Après la multiplication des manifestations anti-ALCA est venu le temps des contre-propositions : ainsi, avant la rencontre officielle de 2004, s'est tenue à Cuba la III^e Rencontre hémisphérique contre la ZLEA, regroupant 1 230 représentants provenant de 35 pays, membres d'organisations sociales et politiques ; à l'initiative d'H. Chavez, y fut discutée la mise en place d'une ALBA, Alternative bolivarienne pour l'Amérique.

L'axe Chavez-Castro qui s'affiche de façon de plus en plus explicite perturbe la prospective continentale. Par son existence, il donne aussi du poids aux initiatives émanant du Brésil et visant à structurer une communauté latino-américaine au sens large. Celles-ci émanent d'un double positionnement stratégique de la part du président Lula : la volonté de prendre le leadership continental s'est affirmée depuis le sommet de l'OMC tenu à Cancún (2003) lors duquel ce dernier a pris les devants du G20 pour faire entendre la voix des agriculteurs du Sud dans les négociations mondiales.

Ces évolutions récentes ont abouti à une remise en cause importante du projet de ZLEA. Chaque pays latino-américain tente de tirer au mieux son épingle du jeu politico-commercial globalisé dans un mouvement double : multiplication d'accords bilatéraux et insertion dans des intégrations de plus en plus vastes, attitude qualifiée par certains auteurs de « néo-régionalisme ». Un premier accord a ainsi été signé entre la CAN et le MERCOSUR en 1998, suivi par un traité de libre commerce en 2004 (Cuzco) donnant naissance à la Communauté sud-américaine des nations (CSAN). Regroupant donc les membres du Marché commun du cône Sud (Mercosur) que sont le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, ceux de la Communauté andine des nations (CAN) formée de la Colombie, du Venezuela, du Pérou, de la Bolivie et de l'Équateur, auxquels se sont joints le Chili, la Guyana et le Surinam alors que deux autres États, le Mexique et le Panamá, y ont un statut d'observateur. Le fait que l'OEA souhaite se doter d'une charte sociale (proposition de Chavez devant prendre forme début 2006) après avoir adopté depuis 2001 une charte démocratique illustre aussi la progression de l'idée rénovée d'une intégration continentale pouvant servir de support à une construction identitaire et politique.

Face à ces initiatives, les États-Unis en sont donc revenus à la multiplication d'accords bilatéraux. Mais leur réponse est loin de se cantonner au champ diplomatique et commercial : le renforcement de la présence militaire des États-Unis est notoire sur le continent latino-américain, en Colombie bien sûr en appui au « Plan Colombie », mais aussi, de façon plus diffuse sur les frontières du Brésil, dans les pays qui lui sont limitrophes et notamment au Paraguay. La géographie de celle-ci est difficile à établir dans la mesure où l'on doit adjoindre à la carte des bases officielles de l'armée états-unienne celle des implantations de militaires appartenant à des corps privés (mercenaires) dont les derniers gouvernements ont beaucoup usé pour contourner le contrôle du Congrès sur leur action stratégique. Ce déploiement s'accompagne d'un fort mouvement de réarmement : il s'agit certes de rénover des arsenaux acquis en grande partie dans les années 1960-70 sous les gouvernements militaires, mais cela contribue à déstabiliser potentiellement une des régions qui, depuis un quart de siècle, a été parmi les plus calmes du monde.

Le jeu de frontières que nous venons de décrire dénote d'une assez grande stabilité sur le dernier siècle écoulé. Paradoxalement, un certain nombre d'entre elles restent vives et leur tracé continue de faire problème, susceptible d'adaptions futures. Ces lignes imaginaires sont

en effet le produit de jeux territoriaux complexes, et participent à leur tour d'une fonction symbolique dans la construction des nationalismes. D'une part, la reconnaissance récente de la multiculturalité des États latino-américains remet en cause les statu quo antérieurs et explique en partie la renégociation en cours des pactes nationaux et de leur expression territoriale. D'autre part, le rôle de l'État évolue et la place des dynamiques transfrontalières augmente. Enfin, l'insertion dans la globalisation se fait au prix de la recherche d'une alternative continentale à la domination états-unienne. Ces trois facteurs expliquent que depuis la fin de la guerre froide, les enjeux géopolitiques aient été profondément renouvelés sur le sous-continent latino-américain.

Bibliographie indicative

- CUISINIER-RAYNAL, 2001, « La frontière au Pérou entre fronts et synapses », *L'espace géographique*, 2001 / n°3.
- DELER Jean-Paul, 2000, « Sur l'Amérique latine, miroir de la mondialisation », *Cahiers d'Outre-Mer* 53 (212), p. 305-316.
- DROULER Martine, 1999, « Frontières au Brésil, Changement de sens », *BAGF* 1999/3, numéro consacré aux frontières en Amériques, p. 250-259.
- FOUCHER Michel, 1991 [1988], *Fronts et frontières*, Fayard, 690 p.
- GROS Christian, 2003, « Demandes ethniques et politiques publiques en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n°48 / printemps 2003, dossier « Politiques et paradoxes de l'ethnicité ».
- HÉRODOTE, *Amériques, nations hispaniques*, n°99 / 4^e trimestre 2000.
- SBERRO Stéphane, 2001, « L'intégration régionale en Amérique latine : le mythe de Sisyphe », *Pouvoirs* n°98, Éd. du Seuil, p. 19-61.
- *Traverser et utiliser la frontière, Andes-Alpes, Revue de géographie alpine*, 2003, n°3.

Sites Internet donnant des informations sur l'actualité géopolitique de l'Amérique latine

- Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine (RISAL), <http://risal.collectifs.net/sommaire.php3>
- Observatoire des Amériques (cf. en particulier la Chronique des Amériques) : http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/mot-obs.php3?id_mot=13